

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JEUNE
du COMITE DEPARTEMENTAL de Badminton, de la CREUSE
Saison 2018-2019

ARTICLE 1 : Date et lieu

Le Comité Départemental 23 organise le championnat départemental réservé aux jeunes de la Creuse.
Il se déroulera :

Le samedi 2 et dimanche 3 Février 2019, au Gymnase de Grancher à Guéret.

Le juge arbitre sera : M. COUDOIN Frédéric.

Le championnat est régie par les règles de la Fédération Française de Badminton.

Le tournoi est autorisé sous le numéro : 1802318

L'inscription et la participation au présent tournoi, suppose la pleine et entière acceptation du présent règlement.

ARTICLE 2 : Modalités d'inscriptions

Catégories : Poussin, Benjamin, Minime, Cadet, Junior

Classement : NC / P / D / R / N

Tableaux : Simple, double et mixte. Possibilité de s'inscrire sur trois tableaux.

Tout participant doit :

- Avoir acquitté son droit d'inscription auprès du Comité Départemental 23.
- Jouer dans une tenue vestimentaire conforme à la circulaire d'arbitrage en vigueur.
- Respecter le présent règlement.

ARTICLE 3 : Date et tarif d'inscription

Le tarif est le suivant : 8€ pour un tableau, 10€ pour deux et trois tableaux.

La date limite d'inscription est fixée au vendredi 25 janvier 2019.

La constitution des tableaux aura lieu le 26 Janvier 2019.

Les convocations seront envoyées au début de la semaine suivante au responsable de chaque club.

Chaque club devra effectuer le règlement global de ses compétiteurs (chèque ou virement).

Aucun paiement individuel ne sera accepté.

ARTICLE 4 : Mode de compétition

La compétition comprendra des poules de 3 ou 4 joueurs selon le nombre d'inscrits puis élimination directe.

Si le nombre d'inscrits est insuffisant, le comité d'organisation s'autorise le droit de faire des poules uniques (sans sorties), voir d'annuler un tableau.

Les tableaux de simple se dérouleront le samedi, tandis que les doubles se joueront le dimanche.

Attention : si dans une même catégorie, les tableaux ont peu d'inscrits, le Comité peut décider (avec accord des joueurs) de regrouper ces mêmes tableaux sur une seule journée.

ARTICLE 5 : Tirage au sort

Les tableaux sont faits par tirage au sort via le logiciel de la FFBad, Badplus, et suivant les données indiquées sur les feuilles d'engagements. Les classements pris en compte sont ceux entrés en vigueur à la date de constitution des tableaux.

Une fois les tableaux constitués, aucun forfait non justifié ne sera remboursé.

ARTICLE 6 : Horaires

La compétition se déroulera impérativement entre les horaires suivants :

- Le samedi : 8h-19h
- Le dimanche : 8h30-18h

L'accueil aura lieu 30 minutes avant le début de la compétition.

ARTICLE 7 : Volants

Les volants officiels de la compétition sont :

- Le MAVIS 370 pour les plastiques
- Le RSL 3 pour les plumes

Les volants sont à la charge des joueurs.
C'est le joueur le mieux classé qui détermine le choix du volant.

ARTICLE 8 : Mode d'arbitrage

Sauf désignation d'un arbitre par le juge arbitre pour les phases finales, tout match se fera en auto-arbitrage.

Attention ! Chaque match sera scoré :

- En poules : par le gagnant du match précédent.
- En élimination directe : par le perdant du match précédent.

Le (s) joueur (s) refusant cette modalité sera (seront) éliminé (s) du reste de la compétition.

Certains matchs, pourront être arbitrés par des jeunes arbitres venant de l'UNSS.

Tous les litiges seront tranchés par le juge arbitre et seront sans appel

ARTICLE 9 : Règles générales

Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match : 2^e raquette, serviettes, boissons. Les joueurs se partagent la fourniture des volants nécessaires au déroulement du match.

Le temps de repos entre deux matchs est de vingt minutes (temps entre la fin du dernier point du match précédent et le premier service du suivant).

Tout joueur non présent sur le terrain après le 3^{ème} appel de son nom sera déclaré forfait.

Les joueurs ont trois minutes d'échauffement à partir du moment où leur match a été annoncé.

Les horaires prévisionnels fournis par affichage sont purement indicatifs. Les joueurs désirant quitter la salle devront le faire en concertation avec le juge arbitre. On se doit d'être présent dans la salle sur l'horaire affiché sur les convocations.

ARTICLE 9 : Règles de jeu

Tout volant touchant les infrastructures du gymnase sera compté « faute » même au service ; tout volant touchant des parties mobiles (panier, câble...) sera compté une fois « let » au service et « faute » dans le jeu.

ARTICLE 10 : Organisateur

Les dirigeants des clubs représentés s'engagent à respecter et faire respecter le présent règlement.

Le présent règlement sera affiché dans la salle.

Le comité d'organisation n'est pas responsable des vols, pertes, accidents ou incidents pouvant intervenir pendant le tournoi.

Il est interdit de fumer dans les salles.

Bon tournoi et merci de votre participation.

Le comité d'organisation du COMITE DEPARTEMENTAL 23